Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le 21/05/2026
ID : 026-212602940-20260518-D202627-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-six, le 18 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : Estelle PIERRO, Paul PERROT, Christian REY, Frédéric GONIN, Freddy GUERIN, Rachel GAILLARD, Emily BOSSAN, Serge PROD'HOMME, Nicolas GUICHARD, Maryline LANG.

Date de convocation : 11 mai 2026 Date d'affichage : 11 mai 2026

Absents représentés : Jonathan GUILLOT représenté par Freddy GUERIN, Dominique MACCIONI représentée par Estelle PIERRO, Hélène WUILLAUME représentée par Etienne LARAT, Hélène CHEVALIER représentée par Frédéric GONIN.

Absente : Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 27-2026 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant Défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant Défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, et afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de déployer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armée-nation.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui assurera les missions de correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret de cette nomination, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,
- **DE DESIGNER** M. Nicolas GUICHARD, 1er adjoint municipal, en tant que correspondant Défense de la commune de Saint Bardoux.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX * 26 - Drôme *